

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUILLET 2011 À 09 h 00**

L'an deux mil onze, le samedi 09 juillet, à 09 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 05 juillet 2011, s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

**PRÉSENTS** : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLÉMOT, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

**ABSENT EXCUSÉ** : É. GUÉLIN

Mesdames Carmen MARC et Aline CLEMOT ont été élues secrétaires de séance.

Le procès verbal de la réunion du 28 juin 2011 a été approuvé à la majorité : Sébastien ARCHAMBAUD ayant refusé de signer.

**2011/07/01 - EXAMEN DU COURRIER ÉLECTRONIQUE D'UN ÉLU CONCERNANT L'ORGANISATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Sébastien ARCHAMBAUD remet en cause, sur le fond et la forme, le vote du 28 juin 2011. Il soumet au conseil des chiffres sur la fiscalité de la commune avec des simulations sur l'année 2010, document communiqué à tous les conseillers.

Quant à la décision du Syndicat Mixte à envoyer au Préfet, suite à la demande de Sébastien ARCHAMBAUD, Joël ARNAUD confirme que si Rouffiac est rattachée à la CDC de Saintes, il n'y aura plus de Syndicat Mixte scolaire, donc plus de décision prise par le conseil pour l'école, cette compétence serait alors transférée à Saintes. L'existence est entièrement subordonnée au vote de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) qui doit se réunir avant fin décembre. La décision finale relative au nouveau schéma sera entérinée par Madame la Préfète.

Cependant, le conseil reconnaît qu'il aurait été judicieux d'être informé à l'avance de ce vote afin de mieux y réfléchir avant la prise de décision finale.

Mr TISSANDIER et l'ensemble des conseillers acceptent de faire chiffrer les propositions de Saintes, si nous obtenons la prise en charge totale de l'audit par M ROUGER ; Mr Joël ARNAUD prendra contact avec l'Association des Maires afin d'avoir une étude neutre pour pouvoir en débattre lors du prochain conseil.

**2011/07/02 - EMPRUNT VOIRIE : 9 500 €**

**Exposé** : Motif de l'emprunt : Financement sur emprunt du Programme 2011 d'Amélioration de la voirie communale, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général dans sa séance du 27 mai 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

**Article premier** - Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes l'emprunt de la somme de 9 500 €uros destiné à financer ces travaux d'amélioration de la voirie au taux de 4,16 % et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2012, avec des frais de dossier de 50 €.

**Article 2** - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de trois mois à partir de la date de signature du contrat par son représentant.

Si à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou de la réduction de son montant.

**Article 3** - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 20 semestrialités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculées au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

**Article 4** - La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt

**Article 5** - La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES.

**Article 6** - : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir pour régler les conditions du prêt.

## **2011/07/03 - QUESTIONS DIVERSES**

Aire de loisirs : 1 WC ouvert en permanence et prévoir de faire la tonte plutôt l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 50.

### Signatures

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ